

La Vie de Claude Lancelot, solitaire de Port-Royal,

Par le bénédictin Charles CLÉMENCET

À la mémoire de Frédéric Delforge.

Par Jean LESAULNIER

La Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme français conserve aujourd'hui un très riche fonds sur Port-Royal et le jansénisme, fonds provenant, pour une grande part, de Sainte-Beuve : l'auteur du célèbre Port-Royal ¹, avait collectionné nombre de documents de la plus grande importance, comme des autographes de la mère Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal, ou des manuscrits du bénédictin Clémencet. C'est l'un de ces documents manuscrits que nous donnons aujourd'hui au public, la Vie de Claude Lancelot par le Charles Clémencet ².

Le bénédictin de Saint-Maur Charles Clémencet (1703-1778) est l'auteur de nombreux travaux sur Port-Royal et le jansénisme. Il publie en 1755-1757 une très importante Histoire générale de Port-Royal en 10 volumes, les Conférences de la Mère Angélique de Saint-Jean sur les Constitutions du monastère du Saint-Sacrement, avec le texte des Constitutions, 1760, 3 vol. Il compose une Histoire littéraire de Port-Royal, restée manuscrite, à l'exception d'un volume édité par l'abbé Guettée (1868), et puise divers extraits dans l'Histoire secrète du jansénisme de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne (histoire dont il ne subsiste que des bribes). Plusieurs des écrits autographes de Charles Clémencet sont conservés dans des bibliothèques parisiennes, comme la Bibliothèque de l'Arsenal, la Bibliothèque Mazarine, la bibliothèque du musée national de Port-Royal des Champs et la Bibliothèque de la Société d'Histoire du protestantisme français.

¹ Voir l'édition de Philippe Sellier, Paris, R. Laffont, coll. « Bouquins », 2004.

² L'étude du bénédictin Charles Clémencet s'intitule : « Notice de la vie et des ouvrages de Claude Lancelot et principalement de ceux qu'il a composés pour les petites écoles de Port-Royal », Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme (B.S.H.P.), ms. 107, p. 1-13.

Sa vie ³

Claude Lancelot naquit à Paris d'une famille honnête en 1616. Un ecclésiastique vertueux lui donna les premiers principes et, vers la fin de 1627, M. Lancelot, qui n'avait que douze ans, fut placé dans la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet ⁴. Il y donna de grandes marques de la vivacité et de la solidité de son esprit ; et toutes ses actions étaient accompagnées d'une candeur et d'une piété qui le faisaient aimer et même respecter de tous ceux qui le voyaient. Le célèbre M. Bourdoise, qui était alors supérieur de la communauté fit tous ses efforts pour retenir ⁵ M. Lancelot ; mais celui-ci s'aperçut bientôt qu'il avait besoin d'un directeur qui, au zèle qu'avait M. Bourdoise, joignit de plus grandes lumières. Ainsi après avoir passé dix ans dans la communauté et y être demeuré encore quelque temps, en qualité de pensionnaire, il en sortit le 20 janvier 1638, après avoir soutenu avec distinction ses thèses de philosophie ⁶.

M. Bourdoise estimait beaucoup M. de Saint-Cyran et il lui avait rendu plusieurs visites pour s'instruire des devoirs d'un véritable ecclésiastique ⁷. Celui-ci venait à Saint-Nicolas, où il avait même placé M. Gaudon, l'aîné ⁸, qui en sortit néanmoins par son conseil et vint demeurer sans une maison qui tenait à l'abbaye de Port-Royal de Paris, dans laquelle venaient de se retirer MM. Le Maistre, de Séricourt et Singlin ⁹. M. Lancelot, qui avait été présenté à M. de Saint-Cyran par M. Bourdoise

³ Voir la seule étude existante sur la biographie de Lancelot : Louis Cognet, *Claude Lancelot solitaire de Port-Royal*, Paris, éd. Sulliver, 1950, ainsi que les *Mémoires touchant la vie de M. de S. Cyran, par M. Lancelot, pour servir d'éclaircissement à l'Histoire de Port-Royal...*, Cologne, aux dépens de la Compagnie, 1738, 2 vol. in-8° ; voir également la présentation de Denis Donetzkoff de son édition des *Mémoires touchant la vie de l'abbé de Saint-Cyran* par Claude Lancelot, Paris, Nolin, 2003 ; ajouter divers articles sur Lancelot dans les *Chroniques de Port-Royal* (voir la « Table Générale des numéros 1 à 50, 1950-2000 », par Pierre-François Burger, 2002). Voir aussi le *Dictionnaire de Port-Royal*, dir. Jean Lesaulnier et Antony McKenna, Paris, Champion, 2004.

⁴ Claude Lancelot demeura un familier du fondateur du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Adrien Bourdoise (1584-1655), pendant un peu plus de dix ans : il y entra le 28 octobre 1627. Voir les *Mémoires* de Lancelot, éd. D. Donetzkoff.

⁵ Mot écrit au-dessus d'un autre : « engager », que le copiste a barré.

⁶ Dates exactes vérifiées dans ses propres *Mémoires*.

⁷ Jean Duvergier de Hauranne (1581-1643), abbé de Saint-Cyran, ami d'Adrien Bourdoise, entre en relation avec Lancelot au milieu de 1635 : le jeune homme poursuit alors des études de philosophie au collège de la Marche et resta toute sa vie un fervent disciple de son maître.

⁸ Les deux frères Gaudon, Sylvain († 1700), l'aîné, et Jean, originaires de Mézières-en-Brenne, une paroisse proche de l'abbaye de Saint-Cyran, sont très liés à Jean Duvergier de Hauranne et à Port-Royal de Paris. L'aîné vient à Paris en 1636, et, après un court séjour chez Bourdoise, commence à s'occuper des enfants des petites écoles de Port-Royal en octobre 1637.

⁹ Antoine Le Maistre (1608-1658) et son frère Simon, dit M. de Séricourt (1612-1650) sont les premiers solitaires de Port-Royal, résident quelques mois dans la petite maison que leur a fait construire leur mère Catherine Le Maistre-Arnauld, dans la cour de Port-Royal de Paris, aux côtés d'Antoine Singlin (1607-

lui-même, résolu de se mettre sous sa conduite. Il se réunit donc à ces illustres solitaires, et, dans les commencements, il se contenta d'imiter leur vie pénitente et leurs austérités. Dans la suite, dit M. Fontaine, « on reconnut son vrai talent pour l'éducation des enfants, on l'y appliqua, et il se sanctifia longtemps dans cet emploi, où il donna de grandes marques de sa suffisance et de son travail dans ¹⁰ les lettres ¹¹ ». On élevait des enfants à Port-Royal de Paris, soit au-dedans soit au-dehors ¹². M^{lle} d'Elbeuf et quelques autres demoiselles étaient élevées dans le couvent ¹³. Plusieurs jeunes gens de qualité, et, entre autres, les enfants de M. Bignon, depuis avocat général, étaient élevés au-dehors, et M. Lancelot était de ceux qui étaient chargés de leur éducation ¹⁴. M. de Saint-Cyran ayant été arrêté et conduit à Vincennes ¹⁵ le 14 mai 1638, M. Lancelot alla demeurer à Port-Royal ¹⁶ avec quelques autres personnes et les enfants dont ils étaient chargés. Outre MM. Bignon, il y avait encore M. Vitart, depuis intendant de M. le duc de Luynes, et M. Desseaux ¹⁷.

Le cardinal de Richelieu ne les laissa pas tranquilles dans cette retraite, et il envoya M. de Laubardemont, maître des requêtes, qui interrogea ces solitaires et même des enfants de huit à dix ans, et qui leur commanda ensuite de sortir de Port-Royal des Champs ¹⁸. Ils partirent le 14 juillet 1638 et vinrent se loger dans une auberge du

1664) ; voir les *Lettres d'Antoine Singlin*, éd. Anne-Claire Josse, Paris, Nolin, 2004.

¹⁰ Mot écrit au-dessus d'un autre : « pour », que le copiste a barré.

¹¹ Nicolas Fontaine, *Mémoires*, éd. Pascale Thouvenin, Paris, Champion, 2001, p. 912.

¹² Voir Frédéric Delforge, *Les petites écoles de Port-Royal*, Paris, éd. du Cerf, 1985 ; sur certains aspects de la pédagogie port-royaliste, voir les *Chroniques de Port-Royal*, 56, 2006 : « Port-Royal et l'humanisme » (Actes du colloque de la Société des Amis de Port-Royal, Caen, septembre 2005).

¹³ Il n'existe pas d'étude d'ensemble sur les petites filles pensionnaires à l'abbaye de Port-Royal (voir la liste des pensionnaires dans le *Dictionnaire de Port-Royal*, p. 1053-1055). Catherine-Henriette d'Elbeuf, fille du duc d'Elbeuf et de Catherine-Henriette, légitimée de France, fille d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, est placée, à huit ou neuf ans, comme pensionnaire au monastère de Port-Royal. Sa famille s'oppose à ce qu'elle y devienne religieuse : elle y meurt le 21 octobre 1645, venant juste d'être revêtue de l'habit de novice, à vingt et un ou vingt-deux ans. Voir *Dictionnaire de Port-Royal*, s. v. Lorraine d'Elbeuf (Catherine), p. 690.

¹⁴ Ils s'agit de Jérôme II (1627-1697) et de Thierry (1632-1697), fils de Jérôme I Bignon (1589-1656), avocat général au parlement de Paris, lié de très près à l'abbé de Saint-Cyran, et de Catherine Bachasson : l'aîné est placé aux Champs en 1640, le cadet à Port-Royal de Paris la même année, tandis que leur jeune sœur, Marie (1643-1652) est pensionnaire des religieuses.

¹⁵ Ces deux mots remplacent l'expression barrée par le copiste : « à la Bastille », notation erronée, puisque Saint-Cyran est emprisonné à Vincennes du 14 mai 1638 au 6 février 1643. Il meurt le 13 octobre suivant.

¹⁶ Expression qui remplace : « Notre-Dame » (erroné).

¹⁷ Les deux cousins Nicolas Vitart (1624-1683), futur intendant du duc de Luynes, et Antoine Desseaux (1628-1700) sont originaires de La Ferté-Milon : voir à leur sujet l'article d'Alain Riffaud, « Les cousins de Racine et la librairie parisienne : à propos de Nicolas Vitart et d'Antoine Desseaux », *Chroniques de Port-Royal*, 57, 2007, p. 189-201.

¹⁸ Jean-Martin de Laubardemont, mort en mai 1653 à soixante-six ans, maître des requêtes, interrogea les maîtres et les enfants des Champs les 5-6-7 juillet 1638 : voir le *Recueil de plusieurs pièces pour servir à*

faubourg Saint-Jacques, un peu au-dessus de Port-Royal. Ils n'y demeurèrent que huit à dix jours, et ensuite ils se séparèrent. M. Lancelot vint demeurer à La Ferté-Milon avec M. Vitart, qui n'avait que douze à treize ans, pour continuer son éducation dans la maison de son père. MM. Le Maistre et de Séricourt vinrent l'y joindre. Ces deux derniers retournèrent à Port-Royal des Champs à la fin de l'été 1639.

Vers la fin d'octobre de cette même année, M. Lancelot fit un voyage à Saint-Cyran et y demeura un an. M. de Saint-Cyran lui écrivit au mois d'octobre 1640, afin de l'engager à revenir à Paris pour se charger de nouveau de M. Bignon, Jérôme II, depuis avocat général, et Thierry, depuis maître des requêtes et ensuite premier président au grand Conseil. On avait remis ces enfants à Port-Royal de Paris et M. Lancelot alla les joindre. Lorsque cette éducation fut finie, M. de Saint-Cyran engagea M. Lancelot à se charger de la sacristie de Port-Royal de Paris. Cet emploi ne l'empêcha pas de faire en même temps l'éducation de quelques enfants. Il demeura à Port-Royal de Paris depuis 1640 jusqu'en 1646. Cette année, furent établies dans le cul-de-sac Saint-Dominique, près du Luxembourg, ce qu'on a appelé depuis les « petites écoles de Port-Royal »¹⁹. On y reçut plusieurs enfants de famille qui promettaient beaucoup du côté de la piété et des sciences. Les vues de MM. de Port-Royal n'étaient pas seulement de former des ecclésiastiques, mais d'instruire indifféremment, dans une piété solide et lumineuse, des enfants, les jeunes gens qu'on voulait bien confier à leurs soins. Plusieurs personnes d'un mérite peu commun s'empressèrent de rendre service à cette jeunesse. M. Nicole était un des maîtres et il enseignait la philosophie et les humanités. M. Lancelot était pour le grec et pour les mathématiques²⁰. Ils étaient secondés par plusieurs autres, qui avaient aussi beaucoup de piété et d'érudition.

La maison appartenait à M. Lombert, beau-frère de M. Hamelin et conseiller du roi et secrétaire des Ponts et Chaussées de France²¹. Elle était située dans le cul-de-sac

l'histoire de Port-Royal, Utrecht, aux dépens de la Compagnie, 1740, p. 1-17 (interrogatoire d'Antoine Le Maistre et de Simon Le Maistre de Séricourt) ; N. Fontaine, *Mémoires*, éd. P. Thouvenin, p. 310-311 ; voir aussi l'article de Pierre-François Burger, « Le procès-verbal de l'interrogatoire de Vincent de Paul au sujet de l'abbé de Saint-Cyran », *Chroniques de Port-Royal*, 57, 2007, p. 162-169.

¹⁹ Sur cette petite école de Paris, ouverte à la rentrée scolaire 1646, le 18 octobre, jour de la Saint-Luc, voir Jean Mesnard, « Familles amies de Port-Royal. II. Les Lombert », *Chroniques de Port-Royal*, 38, 1989, p. 53-100.

²⁰ Voir Jean Mesnard, « Pierre Nicole, Claude Lancelot et Jean Racine », *Jean Racine. 1699-1999*, dir. Gilles Declercq et Michèle Rosellini. Actes du colloque du tricentenaire (25-30 mai 1999), Paris, PUF, 2003, p. 291-372.

²¹ Les familles Lombert et Hamelin sont très proches : Denis Lombert († 1689), le père, veuf en 1645, place ses fils Jean (1634-1653) et Pierre (1636-1710), aux petites écoles, tandis que ses filles sont pensionnaires au monastère parisien ; l'aînée, Geneviève (1638-1697), y devient religieuse à Port-Royal sous le nom de Geneviève de Sainte-Dorothée. Sur la famille Hamelin, voir J. Mesnard, « Familles amies de Port-Royal. I. Les Hamelin », *Chroniques de Port-Royal*, 22-23, 1974, p. 22-44 ; mais, contrairement à ce que dit dom Clémencet, Denis Lombert est l'oncle et non le beau-frère de M. Hamelin. C'est Jean

de la rue d'Enfer, près de Port-Royal de Paris. On y forma une espèce de collège, qui fut divisé en cinq chambres ou classes. Chaque chambre était composée d'un maître et de quatre ou cinq étudiants. On n'en admettait pas ordinairement un plus grand nombre, afin que l'application du maître fût moins partagée et que les écoliers eussent un moyen plus facile faire de grands progrès. Chaque pensionnaire payait 400 livres. Mais, pendant la première guerre de Paris, en 1648, la cherté des vivres obligea de prendre 500 livres. Cette somme fournissait aux frais du loyer, à la dépense des maîtres et aux gages des domestiques. M. Gaudon l'aîné était l'un des maîtres et M. Wallon de Beaupuis, bachelier en théologie, avait été choisi pour directeur²². Parmi les élèves qui se sont formés dans les écoles de Port-Royal et qui se sont distingués dans la suite, on doit compter : MM. de Bernières²³, Lombert, Hamelin, Robert²⁴, depuis, conseiller de Grand Chambre au Parlement, Le Nain de Tillemont et son frère Pierre Le Nain²⁵, Dugué de Bagnols²⁶, Pierre Thomas du Fossé, son frère Henri Thomas et un autre frère, qui fut maître des Comptes à Rouen²⁷.

Ces jeunes gens trouvèrent dans cette maison les exemples les plus édifiants et les plus capables de les porter à la piété et des hommes consommés en science et qui joignaient à une profonde érudition le rare talent de bien enseigner aux autres ce qu'ils savaient. Un établissement aussi utile fut troublé par les disciples du P. Bagot, jésuite, sur la dénonciation desquels un commissaire se transporta dans la maison de M. Lombert, qui interrogea M. de Beaupuis et s'informa des noms et des occupations des personnes qui composaient la maison.

Hamelin (1603-1669), et non Denis Lombert, qui est propriétaire, avec son frère Jacques, des deux offices de contrôleur général triennal des Ponts et Chaussées de France et de contrôleur provincial triennal des Ponts et Chaussées en la généralité de Paris. Les enfants Hamelin sont placés à Port-Royal : Antoine (1634-1694) et Pierre (?-1710), aux petites écoles, et Marguerite (1637-1701), comme pensionnaire : elle y sera ensuite religieuse.

²² Charles Wallon de Beaupuis (1621-1709) s'occupe des petites écoles de Port-Royal de 1646 à leur disparition en 1660. Il sera ordonné prêtre en 1666 : il se mettra au service de son diocèse d'origine, Beauvais, jusqu'à sa mort, tout en restant très lié aux religieuses et aux messieurs de Port-Royal.

²³ Trois fils de Charles Maignart de Bernières (1616-1662) et d'Anne Amelot, sont élèves des petites écoles : Jacques (1640-1656), Étienne (1642-1715) et Charles-Louis (1647-1710) : voir le *Dictionnaire de Port-Royal*, p. 702-706, et Alex. Féron, *La vie et les œuvres de Ch. Maignart de Bernières (1616-1662). L'organisation de l'assistance publique à l'époque de la Fronde*, Rouen, Lestringant, 1930.

²⁴ Sur la famille Robert, *Dictionnaire de Port-Royal*, p. 879-885.

²⁵ Sébastien Le Nain de Tillemont (1637-1698) et Pierre Le Nain (1640-1713) sont les fils de Jean Le Nain de Beaumont et de Marie Le Ragois ; voir deux autres Le Nain, plus bas.

²⁶ Trois fils de Guillaume Dugué de Bagnols et de Gabrielle Feydeau sont élèves de Port-Royal : Pierre, Dreux-Louis (?-1709) et Gaspard.

²⁷ Les Thomas du Fossé, de Rouen, Gentien (v. 1600-1665) et Madeleine Beuzelin (1606-1684) ont quinze enfants : ceux dont parle Charles Clémencet, Pierre (1634-1698), l'auteur de *Mémoires* sur Port-Royal, Henri (1631-1652) et Augustin (1641-1708), sont élèves des petites écoles, comme leurs frères Joseph et Gentien, tandis que deux de leurs sœurs sont pensionnaires et religieuses: Anne et Madeleine (Catherine y est seulement en pension).

Cette visite, faite le 4 d'octobre 1654 [ou plutôt 1650] n'eut aucune suite²⁸. Cependant, pour éviter quelque nouvelle attaque, on résolut de transférer les écoles à la campagne²⁹. Une partie des régents et des écoliers fut envoyée aux Trous, chez M. Dugué de Bagnols, près de Port-Royal des Champs³⁰ ; une seconde à Sevrans³¹ ; une troisième au Chesnay, chez M. de Bernières³², qui y avait acheté une belle maison, qui tenait au parc. On divisa cette maison en quatre classes. La première était de trois ou quatre écoliers, que l'on mit sous la conduite de M. Coustel, auteur de l'excellent ouvrage intitulé : *Les règles de l'éducation des enfants*³³.

Dans la deuxième, on mit, sous la direction de M. Le Bon³⁴, depuis archidiacre de Soissons, M. Benoise, qui a été conseiller de [la] Grand Chambre, M. Radot et les deux fils de M. de Bernières, maître des Requêtes : l'aîné s'appelait Jacques Maignart de La Rivière³⁵, n'avait que sept ans, et, dans la suite, étant plus avancé en âge et en science, on l'envoya au château de Vaumurier, chez M. le duc de Luynes, avec le fils duquel il étudia ; il y mourut au bout de quatre mois, à seize ans, le 19 janvier 1656³⁶.

Dans une troisième classe, on mit un jeune officier qui avait quitté l'armée, et qui a été depuis secrétaire de M. de Sacy³⁷. On y mit aussi M. du Chesne³⁸, allié de M. de Saint-Cyran, et Henri Thomas, fils de M. du Fossé, qui n'avait que douze ans et qui

²⁸ Sur l'affaire du jésuite Jean Bagot (1590-1664, voir F. Delforge, *Les petites écoles de Port-Royal*, p. 88-89 ; la petite école du cul-de-sac Saint-Dominique fut en fait fermée à la rentrée 1653 ; celle de Port-Royal des Champs ouvrit alors en octobre. L'école du P. Bagot était située rue d'Enfer. Sur la date de la visite du commissaire, peut-être le 4 octobre non de 1654, ni de 1650, mais de 1653, *ibid.*, p. 89.

²⁹ Une grande partie des passages qui suivent sur les petites écoles et leurs élèves se retrouve parfois mot pour mot dans la *Vie de M. Nicole et l'histoire de ses ouvrages*, 1^e partie, p. 25-28, qui constitue le t. XIV de la *Continuation des essais de Morale*, Luxembourg, chez André Chevalier, 1732, publication attribuée à Claude-Pierre Goujet.

³⁰ La maison qui accueillit les élèves fut achetée par Guillaume Dugué de Bagnols, F. Delforge, *Les petites écoles de Port-Royal*, p. 92-95.

³¹ Chez l'abbé de Flesselles, entre 1656 et 1659, semble-t-il, *ibid.*, p. 90, 184. Le copiste écrit : « Saint-Sevrans », comme on le fait souvent au XVII^e siècle.

³² *Ibid.*, p. 90-92. Appelé par erreur « Bernières de Louvigny ».

³³ L'ouvrage de Pierre Coustel s'intitule : *Les Règles de l'éducation des enfants où il est parlé en détail de la manière dont il faut se conduire pour leur inspirer les sentiments d'une solide piété et pour leur apprendre parfaitement les belles-lettres*, Paris, 1687, 2 vol.

³⁴ François Le Bon, originaire d'Amiens est le maître de Pierre Benoise (1616-1699) et de ce Radot, appelé Rodot dans le procès-verbal du lieutenant civil Dreux d'Aubray au Chesnay le 31 mars 1656 : voir ce procès-verbal dans le *Dictionnaire de Port-Royal*, p. 1060-1062 (on ne sait ce qu'est devenu cet élève).

³⁵ Jacques Maignart aurait eu seize ans, lors de sa mort survenue le 3 mai suivant ; son frère est Étienne (1642-1715).

³⁶ Le château de Vaumurier fut construit par le duc de Luynes, en 1651-1652, sur une terre de l'abbaye de Port-Royal des Champs, toute proche du village de Vaumurier : il l'avait acquise des religieuses par acte notarié du 1^{er} mai 1651. Le château connaît sa période de gloire dans les années 1652-1660.

³⁷ Cet officier est à identifier avec ce Lombard (ou Lombart) dont la *Vie des Amis de Port-Royal*, Utrecht, 1751, p. 90, parle comme d'un jeune homme agréable et bien fait, qui apprend au Chesnay à faire des saignées et qui servira de secrétaire à Le Maître de Sacy.

mourut à Port-Royal des Champs en 1652, âgé de vingt ans. Cette troisième classe était sous la direction de M. de Bascle, gentilhomme de Martel-en-Quercy ³⁹.

La quatrième classe renfermait les écoliers les plus avancés, comme M. Robert ⁴⁰, M. Périer ⁴¹, neveu de Pascal, deux autres fils de M. Le Nain ⁴², M. Bignon, M. Louis Angran ⁴³, depuis conseiller au parlement de Metz, et le célèbre M. Racine. Le reste des écoliers fut envoyé aux Granges et à Vaumurier, sous la direction de M. Wallon de Beaupuis. Le fils de M. le duc de Chevreuse ⁴⁴, le frère de M. de Beaupuis ⁴⁵, Pierre Thomas du Fossé et M. Le Nain de Tillemont, y étaient pensionnaires. M. Lancelot leur enseignait les mathématiques, et MM. Nicole et Coustel ⁴⁶, les Belles-Lettres. M. Nicole y fit lire particulièrement à M. de Tillemont, Quintilien, le livre de Cicéron : *de Oratore*, et l'*Art poétique* d'Horace ; il lui en faisait remarquer tous les endroits les plus capables de former son esprit et qui méritaient le plus son attention. Il lui expliquait toutes les figures que ces auteurs avaient employées pour rendre leurs discours plus ornés et plus persuasifs ; il lui développait tout ce qu'il y avait de

³⁸ On sait peu de choses de cet élève, qui serait un « allié de M. de Saint-Cyran » et qui se trouve au Chesnay entre 1656 et 1660 : voir la *Vie de Nicole*, par Henri-Charles Beaubrun, citée par F. Delforge, *Les petites écoles de Port-Royal*, p. 232 ; mais son nom n'est cité ni dans l'ouvrage de Jean Orcibal, sur Jean Duvergier de Hauranne ni dans le *Dictionnaire de Port-Royal*. Ce Duchesne pourrait être un parent de Michel Duchesne, professeur de philosophie du collège de Navarre et hôte du duc de Luynes au château de Vaumurier. Un cousin germain de Racine porte aussi le même patronyme.

³⁹ Étienne de Bascle (1605-1662), originaire de Martel dans le Quercy, vient à Paris comme précepteur du fils d'un ami de Saint-Cyran Louis de Plas. Proche des solitaires de Port-Royal de Paris, il se retire dans une abbaye de Guyenne, puis à Port-Royal des Champs : il s'occupe dans ce dernier lieu des enfants de la famille Thomas du Fossé. Il demeurera aux Champs après le départ de ses élèves en mars 1660. Il meurt peu après à Paris.

⁴⁰ Cet élève est l'un des garçons de Nicolas Robert et de Suzanne Choart : François I, François II ou Louis.

⁴¹ Étienne Périer (1642-1680) est le fils de Florin Périer et de Gilberte Pascal, sœur de Blaise.

⁴² Il s'agit de Jean V Le Nain (1633-1719) et de Claude, baptisé en 1639 et marié en 1661 ; un autre frère, Bénigne-Louis, baptisé en 1645, sera sans doute également élève des Messieurs.

⁴³ Fils d'Euverte I Angran et de Claude Taignier, Louis Angran (1623-1706) deviendra licencié en théologie et chanoine de Troyes en 1645. Curieusement il est donné comme élève des Messieurs avec des enfants nettement moins âgés que lui, comme Jean Racine (1639-1699), à moins qu'il ne soit confondu ici avec son neveu Euverte II Angran (voir ci-dessous la n. 51). Louis Angran fera partie de la délégation des députés augustiniens en 1653 à Rome. Il se marie en 1672.

⁴⁴ *Sic*, pour « Luynes » : le fils du duc de Luynes, Charles-Honoré d'Albert (1646-1612), futur duc de Chevreuse, fut par la suite un ami de Jean Racine, qu'il connut au château de Vaumurier. Le jeune homme aurait fait, en 1664, un voyage en compagnie de Balthazard de Monconys à Strasbourg, où ils auraient résidé dans un vieil hôtel du XV^e siècle, situé près de la place du Corbeau (et conservé jusqu'à aujourd'hui). Grand voyageur, Monconys est un familier du duc de Luynes, pour qui il rapporta de Rome en mars 1661 la dispense que lui accordait le pape pour son deuxième mariage.

⁴⁵ Guillaume Wallon de Beaupuis est le fils de Nicolas I et le frère d'Alexandre et de Nicolas II et le neveu de Charles Wallon de Beaupuis ; il s'établit par la suite comme marchand et se marie ; il meurt en 1720.

⁴⁶ Mot écrit par erreur : « Contes ».

conforme aux règles de l'art et ce qui imitait de près la belle nature. Il lui enseigna ensuite la philosophie et lui expliqua, sur la logique, tout ce qui a été donné depuis au public, mais dans une occasion différente, sous le titre : *de l'Art de parler* [sic]⁴⁷. Il ne lui dictait aucun cahier ; mais il lui parlait très sensément et, pour rendre plus claires les choses qu'il lui disait, il les appuyait d'exemples sensibles et de comparaisons justes. Il laissait à son disciple la liberté de faire des objections ; il y répondait simplement et avec netteté, et jamais il ne sortait des entretiens qu'il avait avec lui qu'il ne vît clairement qu'il avait entièrement compris ce qu'il lui avait dit.

La manière d'enseigner de MM. Lancelot, Coustel et des autres Messieurs de Port-Royal ne devait pas s'éloigner beaucoup de cette méthode de M. Nicole. Nous parlerons plus bas des excellents ouvrages que ces habiles maîtres composèrent à l'usage des élèves qui leur étaient confiés et qui ont paru si judicieux et si méthodiques que tout le monde s'est empressé de les adopter, ce qui a obligé d'en donner un grand nombre d'éditions⁴⁸.

Quels fruits n'eussent point produits de semblables écoles, si on les eût laissé subsister plus longtemps ? Mais on ne les laissa pas plus tranquilles à la campagne qu'à Paris. Une nouvelle persécution s'éleva à la fin de 1649⁴⁹, et, le 12 mars de l'année suivante [sic]⁵⁰, M. d'Aubray, lieutenant civil, et son secrétaire, avec M. de Riants, procureur du roi, et un exempt, se transportèrent au Chesnay, en la maison de M. de Bernières, pour commander de la part du roi à tous ceux qui y étaient de se retirer. On défendit en même temps à M. de Bernières, toujours au nom du roi d'employer sa maison à l'usage de quelque école que ce fût, même pour ses propres enfants. Les commissaires se transportèrent ensuite aux Granges, où ils ne trouvèrent personne, non plus qu'à l'abbaye. On avait prévenu la visite en renvoyant les pensionnaires. Ils allèrent aux Trous chez M. de Bagnols, où, par la même raison, ils ne trouvèrent que ses enfants, qu'ils laissèrent.

M. Angran, qui sortait du Chesnay, fut mis au collège d'Harcourt pour y continuer ses études⁵¹. M. [Le] François, un de ses régents, lui fit plusieurs questions

⁴⁷ *La Logique ou l'Art de penser*, par Antoine Arnauld et Pierre Nicole, Paris, Charles Savreux, 1662.

⁴⁸ Dom Clémencet consacre toute une partie de son manuscrit 107 de la B.S.H.P. à ces ouvrages ; voir mon étude en préparation sur la Bibliographie des ouvrages pédagogiques de Port-Royal. Il s'agit, entre autres, des différentes Méthodes de Lancelot pour apprendre les langues anciennes (latin et grec) et modernes (espagnol et italien), de la *Grammaire générale* due à Arnauld et Lancelot, de la *Logique* d'Arnauld et de Nicole.

⁴⁹ Sainte-Beuve commente : « Il y a ici du faux et dans ce qui suit ». Il faut lire, en effet, 1659 (voir la note suivante). Le 11 novembre de cette année, la petite école de Sevran est dispersée.

⁵⁰ En réalité, il s'agit là de la visite effectuée, au Chesnay, le 12 mars 1660 par le lieutenant civil Dreux d'Aubray et Armand-Jean de Riants, procureur du roi au Châtelet, voir *Dictionnaire de Port-Royal*, p. 1063-1064 : procès-verbal.

⁵¹ Il s'agit d'un jeune élève, Euverte II Angran, fils de Pierre Angran, vicomte de Fontpertuis, et de Marie-Madeleine de La Planche, et neveu de Louis Angran. Il est placé au collège d'Harcourt, où il a comme professeur M. Le François : voir Ellen Weaver, *M^{me} de Fontpertuis, une dévote janséniste amie et*

captieuses au sujet de l'éducation qu'il avait reçue à Port-Royal. Ses réponses furent si sages et si mesurées que M. Fortin, alors proviseur, blâma le professeur de sa curiosité maligne et indiscreète, qui n'avait tourné qu'à sa confusion et à sa honte.

M. Lancelot fut ensuite chargé de l'éducation de M. le duc de Chevreuse ; et quelque temps après, M. de Sacy le plaça auprès des enfants de M^{me} la princesse de Conti : l'aîné, le prince de Conti, n'avait pas dix ans ; et le plus jeune, le prince de La Roche-sur-Yon, n'en avait pas sept⁵². Ces jeunes princes profitèrent beaucoup sous un si excellent maître. Vers 1671, M. Lancelot écrivit à M. de Sacy une lettre assez longue que l'on trouve dans les *Mémoires* de M. Fontaine⁵³. M. Lancelot y détaille la manière dont il se conduisait pour les études des deux princes et pour les exercices de piété. La lecture de cette lettre peut être très utile pour ceux qui sont chargés de l'éducation de la jeunesse, et on y reconnaît partout un maître également chrétien et savant. La princesse de Conti avait d'abord donné pour précepteur à ses enfants M. Étienne Lombard du Trouillas, qui avait déjà été placé auprès du comte de Saint-Paul, fils de M^{me} de Longueville⁵⁴ ; comme il avait une santé délicate, on lui associa, en 1669, M. Lancelot, qui resta seul précepteur deux ans après, lorsque M. l'abbé du Trouillas se fut retiré⁵⁵. La même année, on donna pour précepteur⁵⁶ aux jeunes princes M. de Montfaucon de La Péjan, sieur de [La] Roquetaillade, [frère du célèbre bénédictin de Montfaucon]⁵⁷, qui seconda parfaitement M. Lancelot dans ses bonnes intentions. La vertueuse princesse de Conti étant morte au commencement de 1672⁵⁸, on indisposa le roi contre le précepteur et contre le gouverneur. L'éducation qu'ils donnaient aux jeunes princes

gérante d'Antoine Arnauld et de Port-Royal, Paris, Klincksieck, 1998. Jean Le François est l'un des régents du collège d'Harcourt qui est choisi comme principal par Thomas Fortin (v. 1620-1680), proviseur de cet établissement de la nation normande et proche de Pascal et de Port-Royal : il entre en conflit avec Le François, comme l'indique Clémencet, ainsi qu'avec un autre principal, Jacques de L'Œuvre.

⁵² En réalité Lancelot est chargé, mais en 1669 seulement, dans la famille de Conti, de l'éducation des jeunes princes, fils du prince de Conti († 1666) et d'Anne-Marie Martinozzi, son épouse : Louis-Armand I^{er}, né le 4 avril 1661, et François-Louis, appelé M. de La Roche-sur-Yon, né le 30 avril 1664.

⁵³ Clémencet l'a sans doute lue dans l'une des éditions qui ont paru au XVIII^e siècle, par exemple celle de Cologne, 1738, t. II, p. 476 et suiv. Voir cette lettre adressée de l'Isle-Adam par Claude Lancelot à Louis-Isaac Le Maître de Sacy, dans le *Supplément au Nécrologe de Port-Royal*, s. l., 1735, p. 161-167 et dans Nicolas Fontaine, *Mémoires*, éd. P. Thouvenin, p. 913-920 (voir le texte en Annexe, ci-dessous).

⁵⁴ M. Lombard du Trouillas, né à Forcalquier, le 25 mars 1610, passe quelque temps dans la Compagnie de Jésus, puis se lie avec Port-Royal, le duc de Luynes et la princesse de Longueville. Il se retire, en 1669, dans son pays d'origine, où il accueille M^{lle} d'Atrie et où il meurt au château de Saint-Arnoux, le 12 février 1687.

⁵⁵ L'abbé du Trouillas garda dans un premier temps en charge l'aîné des fils de la princesse, très vite confié à Lancelot, en raison du mauvais état de santé d'Étienne Lombard du Trouillas.

⁵⁶ Il faudrait plutôt lire : « gouverneur ». Jean-François Montfaucon de La Péjan, sieur de La Roquetaillade, est le demi-frère du bénédictin de Saint-Maur Bernard de Montfaucon (1655-1741) et le cousin germain de l'abbé de Montfaucon de Villars.

⁵⁷ Cette parenthèse est de la main de Sainte-Beuve.

fut regardée comme trop sérieuse, et on voulait exiger des instituteurs qu'ils les conduisissent à la comédie, ce qui était contraire aux intentions de leur mère, qui ne les avait d'ailleurs choisis que dans la confiance qu'ils élèveraient ses enfants chrétiennement. Quand on leur eut déclaré la volonté du roi, ils demandèrent leur congé et se retirèrent, pénétrés de douleur pour les dangers auxquels ils prévoyaient bien que ces enfants allaient être exposés. Ils ne se trompèrent point, et nous nous contenterons de dire ici que le plus jeune de ces princes, devenu prince de Conti après la mort de son aîné⁵⁹, témoigna publiquement, en 1710 [*sic*], à son fils, les regrets qu'il avait de lui avoir donné de très mauvais exemples : il était rentré en lui-même et mourut quelques jours après dans des sentiments de piété dont le P. de La Tour, son confesseur, racontait des choses admirables, au sentiment de M. de Saint-Simon⁶⁰.

M. Lancelot se retira ensuite dans l'abbaye de Saint-Cyran, au diocèse de Bourges, dont M. de Barcos, neveu de M. Duvergier de Hauranne, était abbé et réformateur⁶¹. Il y fit profession un an après et sa modestie l'engagea à se borner, toute sa vie, du degré de sous-diacre⁶². Quelques troubles s'étant élevés dans cette abbaye [en 1680], M. Lancelot en fut la victime et on l'exila à Quimperlé, en Basse Bretagne⁶³. L'austérité de sa pénitence et ses fréquentes infirmités ayant affaibli sa santé, dom

⁵⁸ La princesse de Conti, belle-sœur de la princesse de Longueville, meurt le 4 février 1672 (elle était née en 1637) : sur ordre de Louis XIV, les enfants sont alors élevés auprès du Dauphin.

⁵⁹ Louis, l'aîné des enfants du prince de Conti, meurt en 1685, et son frère cadet, François-Louis en 1709. De son mariage avec Marie-Thérèse de Bourbon-Condé (1666-1732), ce dernier aura plusieurs enfants, dont deux fils : Louis-Armand (1695-1727) et Louis-François (1703-1704).

⁶⁰ Pierre-François de La Tour (1653-1733) fut supérieur général de l'Oratoire en 1696. Il assista le cadet des Conti à sa mort : voir Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Yves Coirault, Paris, Gallimard, Bibl. de la Pléiade, t. III, p. 373, 374, 418-421.

⁶¹ Claude Lancelot dut arriver, à la fin de 1672, dans la lointaine abbaye de Saint-Cyran en Brenne, gouvernée alors par Martin de Barcos, neveu de Jean Duvergier de Hauranne. Lancelot y reçut le sous-diaconat des mains d'un ami de Port-Royal, Henri Barrillon, évêque de Luçon, prit l'habit cistercien le 6 juin 1673, et fit profession un an plus tard, le 11 juin 1674. Il ne fut ni diacre ni prêtre.

⁶² Lors de son départ de l'abbaye de Saint-Cyran, Lancelot y laissa une partie de ses livres, livres qui se trouvent aujourd'hui, pour une part au moins, à la Bibliothèque municipale de Bourges : à la dispersion de l'abbaye en 1739, la bibliothèque fut achetée par les bénédictins de Saint-Sulpice de Bourges ; puis, sous la Révolution, elle passa à la bibliothèque de la ville. Une cinquantaine d'ouvrages portant l'ex-libris sont conservés à Bourges, à l'exception de l'un d'entre eux, qui porte l'ex-libris de Lancelot et de la bibliothèque de Saint-Cyran et qui fait partie de la Bibliothèque de Port-Royal ; il s'agit d'un exemplaire annoté des *Dialogues* de Lucien de Samosate intitulé : *Luciani Samotensis Dialogi selecti, cum nova versione et notis ab uno e Patribus Societatis jesu, ad usum collegiorum ejusdem Societatis. Editio tertia aucta et emendata*, Augustoriti Pictonum, apud viduam Antonii Mesnier, 1629. Il provient sans aucun doute de la Bibliothèque de Bourges, où il a été "emprunté" et jamais remis à sa place première.

⁶³ Le *Nécrologe de l'abbaye de Port-Royal*, 1723, p. 179, date de 1680 l'exil de Lancelot à l'abbaye bénédictine de Sainte-Croix de Quimperlé. Ses lettres d'obédience datent du 5 janvier 1680 (L. Cognet, *Claude Lancelot*, p. 262). Son exil fait suite à la reprise de la persécution, dont la mort de la duchesse de Longueville, le 15 avril 1679, et celle de Nicolas Choart de Buzenval, le 21 juillet suivant, furent le

Léonard Chastel, prieur de Sainte-Croix de Quimperlé, son directeur, fut obligé de se servir de toute l'autorité qu'il lui avait donnée sur lui, pour l'obliger à quelques adoucissements. Il mourut le 15 avril 1695, à soixante-dix-neuf ans, consumé par les travaux et par les austérités ⁶⁴.

ANNEXE

Lettre de Claude Lancelot à Louis-Isaac Le Maistre de Sacy

Été 1671 ⁶⁵.

[L'Isle-Adam, été

1671].

Monsieur,

Je n'ai encore pu, depuis notre arrivée à l'Isle-Adam ⁶⁶, me donner l'honneur de vous écrire pour vous rendre mes très humbles respects, parce que je voulais les accompagner de ce que vous m'aviez demandé, et à peine ai-je encore pu y satisfaire. Il est vrai que l'embarras où l'on a été les premiers jours, et le temps qu'il a fallu donner à l'Église durant toute l'octave du Saint-Sacrement en ont été en partie la cause. Mais je vous avoue que ce qui m'a le plus arrêté est de voir que vous me demandiez la manière dont je m'étais conduit auprès de M^{gr} de Conti, pour en faire l'application à un autre. Car, encore que l'on puisse donner quelques règles générales pour la jeunesse qu'on élève d'une manière commune, dans un collège ou ailleurs, la conduite néanmoins des enfants de condition qu'on

nouveau point de départ.

⁶⁴ Sur la mort de Claude Lancelot, Louis Cognet, *ibid.*, p. 216, cite l'extrait d'une lettre d'un religieux qui pourrait être Dom Chastel lui-même, selon une hypothèse invérifiable de Cognet (p. 263), lettre qui a été recopiée dans un manuscrit de la Bibliothèque de Port-Royal, P. R. 6, p. 558.

⁶⁵ La source de ce texte : Bibliothèque de l'Institut, ms. 664, ff. 120-137 (copie dans le manuscrit autographe de Nicolas Fontaine, *Mémoires*, éd. P. Thouvenin, p. 913-920 ; le texte a été reproduit dans les *Mémoires* de Fontaine, Cologne, 1738, t. II, p. 476 et suiv. ; et dans le *Supplément au Nécrologe de Port-Royal*, 1735, p. 161-167).

⁶⁶ La famille de Conti possédait le château de L'Isle-Adam, où Armand de Bourbon, prince de Conti (1629-1666), a été baptisé en 1630 par Richelieu.

élève dans le particulier étant plus exacte et même plus parfaite lorsque c'est dans une famille réglée, doit aussi être en quelque sorte toute spécifique pour chaque enfant.

Ce que je puis donc vous marquer pour vous obéir, Monsieur, est que, si un homme bien appelé à cet emploi, que le premier personnage de ces derniers temps ⁶⁷ appelait un emploi de patience et de charité, considère que la maxime de saint Grégoire qui nous apprend que la conduite de la moindre âme a quelque chose de plus grand et de plus difficile que celle de tout un monde ⁶⁸, il n'y aura pas peine à concevoir quelle est l'importance de son emploi et la vigilance qu'il y doit apporter.

On pourrait aussi lui dire ce que les païens ont eux-mêmes reconnu, que la première chose qu'un précepteur doit faire est de se considérer comme un père à l'égard de ses écoliers : *Sumat igitur ante omnia parentis erga discipulos interim animum* [« Qu'il adopte donc, avant tout, à l'égard de ses élèves, les sentiments d'un père »], dit l'un des plus sages d'entre eux ⁶⁹. Ce qu'il montre encore dans un autre endroit devoir aussi être réciproque de la plupart des écoliers : *Discipulos interim moneo*, dit-il, *ut præceptores suos ament, et parentes esse non quidem corporum, sed mentium credant* [« Je n'ai, pour le moment, qu'un seul conseil à donner aux élèves, c'est d'aimer leurs précepteurs [...], et de voir en eux des pères, non au sens physique, mais au sens intellectuel »] ⁷⁰.

Voilà, Monsieur, quels ont été les sentiments de l'antiquité sur ce sujet ; et c'est ce qui a fait dire au plus grand conquérant qui fût jamais, qu'il s'estimait plus obligé à son précepteur qu'au roi son père ⁷¹, et voilà ce qui avait porté le grand Théodose à relever si fort l'emploi d'Arsène ⁷², et à vouloir que les princes ses enfants eussent tant de déférence à son égard.

L'auteur que j'ai cité ajoute que cette piété, ainsi qu'il l'appelle, sert extrêmement aux enfants pour leur avancement dans les études : *Multum hæc pietas*, dit-il, *confert studio* [« Ce pieux attachement contribuera beaucoup à l'étude »] ⁷³ ; et elle est encore plus avantageuse pour les mœurs, puisque, selon saint Ambroise, rien n'est plus puissant que l'estime qu'on a d'un maître pour exciter le disciple à s'avancer dans la vertu ⁷⁴.

Je n'entends pas ceci : on nous accuserait peut-être d'y avoir des vues. On est en un temps délicat pour ce qui regarde les hommes, et indifférent pour ce qui regarde Dieu et ses serviteurs. On se croit même plus sage que l'antiquité : on se persuade qu'ils ne savaient pas vivre, ou que ce qu'ils ont pratiqué n'est plus de saison. Personne ne sait mieux que vous, Monsieur, combien ce principe a renversé de choses dans la conduite des âmes ; on ne peut pas nier aussi qu'il n'ait rendu celle des enfants incomparablement plus difficile, et on ne doit point douter que ce ne soit un artifice du démon,

⁶⁷ Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran.

⁶⁸ Dans l'édition des *Mémoires* de Fontaine, p. 913, n. 2197, Pascale Thouvenin renvoie aux *Morales sur Job* de saint Grégoire, XXXI, 2. (J'emprunte les traductions ci-dessous à cette édition).

⁶⁹ Quintilien, *Institution oratoire*, II, 2, 4.

⁷⁰ *Ibid.*, II, 9, 1-2.

⁷¹ « *Topos* de la réflexion pédagogique, la référence à l'éducation d'Alexandre confiée par Philippe de Macédoine à Aristote », *topos* qui se retrouve, selon P. Thouvenin, *Mémoires* de Fontaine, p. 914, dans Quintilien, *ibid.*, I, 9, 23-24 et dans saint Jérôme, *Lettre* 107, à Laeta, sur l'éducation de sa fille Paule (voir les *Mémoires* de Lancelot, éd. D. Donetzkoff, p. 349 : extrait de cette lettre 107, 13).

⁷² Saint Arsène, fonctionnaire romain, précepteur des enfants de l'empereur Théodose, se retira comme solitaire dans le désert de Scété en Egypte, où il mourut au milieu du V^e siècle ; il fut considéré comme un modèle par les solitaires de Port-Royal et vénéré par l'abbé de Pontchâteau, qui avait une estampe le représentant. Philippe de Champaigne peignit saint Arsène dans une toile célèbre, aujourd'hui au Musée de Houston (U.S.A.).

⁷³ Quintilien, *ibid.*, II, 9, 2.

⁷⁴ Allusion qui « n'a pas été identifiée », dit P. Thouvenin, qui rapproche saint Ambroise, *Explication du psaume CXVIII*, lettre XXII, chap. VII.

puisqu'il y en a si peu qui réussissent, ou qui même se sauvent du naufrage, au lieu qu'on les conserverait presque tous, comme disait autrefois feu M. de Saint-Cyran, si la bonne éducation était bien établie. Mais il sera toujours presque impossible d'inspirer aux enfants cette humble disposition envers leurs maîtres, qui deviendrait en eux une source de bonheur, tant que l'on tiendra dans l'avisement un emploi duquel dépendent presque les plus grands biens de l'État et de l'Église, et qui est si difficile que l'on trouvera plutôt des gens pour toutes les autres bonnes œuvres que pour celle-là. Il ne faut pourtant pas que les précepteurs se découragent. Au contraire, il faut qu'ils redoublent leur zèle, qu'ils augmentent en eux cette charité de pères, et qu'ils s'estiment heureux de sacrifier leurs travaux, leurs intérêts, et leur vie pour ces petits que Dieu leur a confiés. Ils sont d'autant plus dignes de compassion qu'ils ne peuvent encore connaître le bien qu'on leur procure, en quoi, disait M. de Saint-Cyran, ils ne sont que la figure de nos plus grandes ingratitude envers Dieu.

Un précepteur qui ne sera pas dans cette disposition ne fera jamais rien. S'il y est, au contraire, il sentira bientôt ce que dit un Père, que la grâce n'est pas moins forte à aimer que la nature⁷⁵ ; et cet amour lui fera trouver plus d'inventions pour servir utilement ses écoliers que tous les avis qu'on lui pourrait donner.

Pour ce qui regarde Messieurs en particulier, voici, Monsieur, l'ordre que je garde, qui n'est pas si stable qu'on ne le change quelquefois, mais qui est si peu de chose que j'aurais honte qu'on le voulût prendre pour modèle. Comme ils sont fort jeunes, et d'une complexion faible, on les laisse dormir autant qu'ils peuvent, mais, dès qu'ils sont éveillés, sans se pouvoir rendormir, on les lève, de peur qu'ils ne badinent dans le lit. Ainsi, quoique l'heure du coucher soit réglée, celle du lever ne l'est pas, et va bien à une heure de différence, c'est-à-dire à six heures ou à sept environ.

Dès qu'ils sont levés, ils prient Dieu ; et ensuite pendant qu'on les peigne et habille, ils déjeunent, et on leur lit une histoire. Ils vont ensuite chez Madame lui donner le bonjour, où ils sont quelquefois un peu de temps à faire leur petite cour. Je leur fais faire, après, quatre ou cinq tours de jardin, ou monter même les montagnes⁷⁶ pour les fortifier et les mettre en belle humeur ; après quoi, nous venons étudier.

Il est toujours près de neuf heures quand on entre à l'étude, que l'on commence par une petite prière et que l'on finit de même. Après, ils font quinze ou vingt lignes de Bongars⁷⁷. Rien n'est mieux pour les enfants de condition que de les accoutumer au latin des auteurs de ce temps-ci aussi bien qu'à celui des anciens, et cet auteur, qui est très pur, est fort propre pour cela. Je le prends phrase à phrase, je leur en dis le français mot à mot, et ils me le redisent en latin. S'ils font quelque faute, je la leur fais voir. S'ils se servent d'un mot qui ne leur soit pas propre, je leur dis d'en mettre un autre, et je le rejette toujours jusqu'à ce qu'ils aient trouvé celui de l'auteur, ou un équivalent. S'ils manquent au tour ou à la

⁷⁵ Allusion non identifiée, mais P. Thouvenin renvoie à un extrait de lettre de Le Maître de Sacy du 6 février 1665, *Lettres inédites*, éd. G. Delassault, Paris, Nizet, 1959, p. 141. Sacy écrit à la sœur Élisabeth Le Féron : « ... Vous savez cette maxime constante que feu M. de Saint-Cyran a établie dans ses lettres, que la grâce sanctifie la nature, et que toutes les inclinations naturelles qui peuvent servir aux exercices de la vertu deviennent saintes aussitôt que Dieu est entré dans le cœur et qu'il le possède par sa crainte et par son amour ».

⁷⁶ C'est-à-dire les collines.

⁷⁷ Voir les *Lettres latines de M. de Bongars, ambassadeur sous Henry IV, traduites en français*, Paris, Pierre Le Petit, 1668, 2 vol. in-12 (traduction attribuée à l'abbé de Brianville ou plutôt à Le Maître de Sacy, selon dom Clémencet, Bibliothèque Mazarine, ms. 4534, pièce 13, f° 64). Jacques Bongars (1546-1612), calviniste, fut le conseiller et l'ambassadeur d'Henry IV ; il est l'auteur du recueil *Gesta Dei per Francos* et de nombreuses lettres, « considérées comme un modèle d'écriture latine » (F. Delforge, *Les petites écoles de Port-Royal*, p. 348).

liaison, ils font la transition par une autre particule, ou donnent le tour par le relatif, par le participe, etc. Ainsi, ils s'exercent sans peine dans la pureté du latin, et au lieu d'un mot, ils en apprennent quelquefois trois ou quatre. M. de La Roche-sur-Yon, qui n'a que sept ans et qui ne sait pas écrire, ne laisse pas de faire la même chose par cœur avec monsieur son frère, et, après que cette phrase est faite de la sorte, je la dicte, et l'aîné l'écrit tout entière pour se l'imprimer davantage, et je lui en fais remarquer la brièveté, en quoi cet auteur excelle, et puis nous passons à une autre phrase. Cela dure près d'une heure, parce qu'ils font application de ces phrases à d'autres sujets ; après quoi je leur fais apprendre par cœur le latin de Bongars de toute la composition, afin que cela s'imprime dans leur esprit et leur serve d'ouverture pour d'autres leçons.

Ensuite ils écrivent un exemple, et ils appellent cela se délasser, quoique l'exercice précédent, se faisant de vive voix, leur soit aussi un divertissement. Le petit surtout y prend grand plaisir.

Après l'exemple, M^{er} le prince de Conti, apprend quinze ou vingt vers de Virgile, car on ne le contraint point. Quand il est en bonne humeur, il en apprend plus de trente et s'y plaît. Monsieur son frère n'en apprend que huit ou dix, mais il prend tant de plaisir qu'il les déclame avec un petit geste qui vous ferait rire. Il commence toujours au même endroit que M^{er} de Conti, et nous reprenons les entre-deux, certains jours qu'il prend médecine ; car le cadet a beaucoup plus de santé.

Le Virgile fait, M^{er} de Conti explique deux chapitres de Tite-Live. Il en est au sixième livre, et il l'explique fort bien, sans aucune aide du français, et sans l'avoir prévu auparavant, et M^{er} de La Roche-sur-Yon explique une demi-page de Justin, et le lit même en français, parce qu'il n'est pas assez avancé pour s'en passer. En leur faisant lire leur auteur, on marque sur un papier les mots et les phrases difficiles, ou les expressions remarquables dont on peut avoir besoin pour parler latin, et, le soir, ils les répètent en se couchant.

Nous n'allons pas à la messe tous les jours, mais seulement les jeudis ou les samedis, ou lorsqu'il arrive quelque fête de dévotion, ou enfin lorsque messeigneurs le désirent. Car on est bien aise de donner au Saint-Esprit d'agir sur leurs petites âmes, et que leur dévotion ne soit pas forcée. Et alors on est obligé de prendre quelque chose sur le temps de l'étude, qui va ordinairement à trois heures le matin, et à deux heures et demie l'après-dîner. Mais tout cela se fait presque en les divertissant, parce qu'ils ne travaillent jamais seuls, et qu'ils ne cherchent jamais rien dans les livres. On est leur dictionnaire vivant, leur règle, leurs commentaires : tout se fait par la parole.

Avant dîner, les princes ont d'ordinaire une demi-heure pour se divertir. On l'emploie à faire des armes, y ayant un maître qui vient pour cela de deux jours l'un⁷⁸, ou à aller à l'escarpolette pour leur dresser le corps, ou à les faire promener dans le jardin.

On dîne réglément à midi. Ensuite Messeigneurs se divertissent jusqu'à trois heures et demie qu'ils font collation, pour commencer l'étude un peu devant quatre heures, qui va jusqu'à plus de six heures. Mais on prend sur leur divertissement le temps du maître à danser, qui vient tous les jours entre une et deux. Car, encore qu'ils n'apprennent point de danses figurées, et qu'il n'y ait point de violon, ils ont néanmoins un des meilleurs maîtres de Paris pour leur apprendre à bien marcher, à faire la révérence, et à se dénouer les bras et les jambes, et à bien porter le corps, enfin on n'y oublie rien de ce qui peut servir à former un honnête homme. Vous avez su, Monsieur, combien on a remué de choses pour cet article de la danse, combien le Prince⁷⁹ en a parlé, et comme l'affaire fut portée jusqu'au roi. Mais M^{me} de Conti, de qui le don semble être cette sagesse dont parle l'Écriture, qui, disposant toutes choses dans la douceur, ne laisse pas de tenir ferme jusqu'à la fin, a résisté à tout, et a jusqu'à présent toujours emporté tout ce qu'elle a voulu, sa vertu ayant été cause que le roi a toujours considéré, et j'ose même dire respecté, son Altesse Sérénissime.

⁷⁸ C'est-à-dire « un jour sur deux. »

⁷⁹ M. le prince de Condé (1621-1686), frère du prince de Conti et oncle des enfants de ce dernier.

Sur les quatre heures, on entre à l'étude et l'on commence par l'histoire, qui dure trois quarts d'heure. C'est une des choses que M. Du Trouillas fait mieux quand il y est, se répandant particulièrement sur la morale et la politique. En son absence, je me jette plus sur l'histoire ancienne, parce que, si Messieurs ne l'apprennent maintenant, ils ne la sauront jamais. Ils ont déjà lu Josèphe, Hérodote, et une partie de Xénophon ⁸⁰. M^{gr} de Conti ne sait pas seulement le canevas de ces histoires ; il sait encore raisonner dessus, à quoi on l'accoutume particulièrement. Il sait aussi accorder ce qu'il y a dans l'histoire profane avec l'histoire sainte et rendre raison de son opinion, en quoi une personne de mérite l'admirait encore ce matin.

Après l'histoire, on commence le latin, en suivant le même ordre que j'ai marqué, sinon qu'on fait moins de chaque chose, parce qu'il y a moins de temps. Mais on ménage toujours un bon quart d'heure pour les divertir avant le souper, qui se fait avant sept heures, après quoi ils ont leur récréation jusqu'au coucher.

En hiver, Messieurs se retirent à neuf heures, et en été, à neuf heures et demie. On leur fait faire la prière, qui est courte, puis on leur demande leurs phrases pendant qu'ils se déshabillent.

Les samedis, ils disent quatre ou cinq cents vers de Virgile pour leur semaine. Ils en sont à la fin du deuxième livre de l'*Énéide*. Après cela, M^{gr} de Conti fait quelque petite lettre latine de sa façon ou quelque dialogue. Le reste du temps, on leur apprend quelque chose de chronologie, ou d'arithmétique, et on fait de même l'après-dîner.

Messieurs sortent ordinairement tous les jours quand le temps le permet, soit à la campagne, soit à Paris. Ils vont de deux jours l'un en visite, afin de les former et les accoutumer à voir le monde ; mais ce ne sont que des visites choisies, qui ne se font que chez des personnes sages et de mérite. Les autres jours, ils se divertissent dans le jardin, où ils vont à la promenade. Quand on est à la campagne, leurs Altesses montent tous les jours à cheval et donnent ce temps-là au divertissement de la chasse, pour se fortifier le corps. Quand il fait chaud, on commence l'étude plus tôt et on remet le divertissement ensuite.

Comme Messieurs ont suffisamment de temps chaque jour pour se divertir, on ne leur donne point d'ordinaire d'autres congés. Cela les entretient dans une certaine oisiveté, où ni eux, ni ceux qui les gardent ne savent que faire pour attraper la fin de la journée. Ils ont néanmoins certains jours qui leur tiennent lieu de cela, comme lorsque l'on va à Saint-Germain ⁸¹, ou qu'il arrive quelque chose d'extraordinaire. On ne leur plaint pas ces petites satisfactions, mais on est bien aise qu'ils ne soient pas dans une certaine vie ou badine ou oisive, capable de les dérégler.

Les fêtes mêmes qui ne sont pas solennelles, on les fait un peu étudier ; et, après la messe et vêpres, ils ont seulement quelque heure de récréation ou de promenade, car, pour la chasse, on n'en parle jamais ces jours-là. On change même la matière de l'étude. M^{gr} de Conti explique Sévère Sulpice. Monsieur son frère explique quelque hymne ou quelque homélie des Pères ; car on les rompt dans toute sorte de latin. S'ils l'aiment mieux, on leur fait lire quelque chose de piété en français. Ils choisissent aisément ce parti-là pour se délivrer de la peine du latin ; mais on se sert adroitement de leur disposition pour les faire venir où on veut, et leur donner quelque lecture qu'on leur croit utile, et sur laquelle on leur dit quelque chose. Les dimanches et les grandes fêtes, on est fort assidu à la messe de la paroisse, et, avant que d'y aller, on n'a que le temps de leur faire expliquer l'Épître et l'Évangile.

Les dimanches après vêpres, on leur fait le catéchisme, en quoi on a plus en vue de leur expliquer les mystères et les vérités de notre religion d'une manière proportionnée à leur âge et qu'ils puissent s'appliquer pour régler leurs petites mœurs, que de leur en faire apprendre de grandes leçons par cœur ; et comme cela se fait d'une manière familière, cet exercice leur plaît, et est une des choses peut-être qui leur est le plus avantageuse.

⁸⁰ Ces historiens grecs sont lus en traduction, car les enfants Conti n'étudient pas la langue grecque.

⁸¹ Les jeunes se rendent à Saint-Germain-en-Laye, où Louis XIV tient sa Cour.

Voilà, Monsieur, ce que vous avez désiré de moi. Mais tout cet ordre ne serait rien, s'il n'était animé et soutenu par la piété et la sagesse de Madame, sur qui Dieu verse toujours beaucoup de bénédictions. Car elle a le don, qui est si rare en ce temps-ci, d'une fermeté je ne dirai pas romaine, mais vraiment chrétienne, et elle a cet avantage, que tout le monde estime, mais que peu possèdent, de joindre l'autorité à la douceur, et de se faire craindre sans bruit, et aimer sans affectation.

Quoiqu'elle ait beaucoup de tendresse pour les princes ses enfants, jamais néanmoins elle ne leur témoigne de caresses basses ou trop familières et elle ne peut souffrir qu'on les épargne dans les fautes qui regardent les mœurs, de quoi je pourrais vous donner un exemple signalé et tout récent, où elle a été plus forte toute seule que toute la maison et que son confesseur même, et les suites de cette maxime des saints, que les enfants se doivent plus instruire par le bon exemple que par les paroles, *magis exemplis quam verbis*⁸², dit un Père de l'Église, aussi elle ne croirait rien faire, si tout ne conspirait au bien de Messeigneurs, qu'elle regarde comme son unique affaire. Elle ne se contente pas de les édifier par sa conduite, qui leur est une leçon continuelle de sagesse, de douceur, de mépris du monde, du respect que l'on doit aux choses de Dieu, du soin que l'on doit avoir de son domestique, et d'une charité presque infinie envers les pauvres, elle veut encore qu'il n'y ait rien en toute la maison qui leur puisse inspirer quelque image contraire à la vie toute chrétienne dans laquelle elle tâche de les faire élever. Ainsi, je ne m'étonne pas que l'on compare quelquefois son Altesse Sérénissime à la reine Blanche dans le soin qu'elle eut de l'éducation du roi son fils⁸³. Cette princesse assurément va plus loin, et par ses lumières, et par son exactitude, dans celle de Messeigneurs ses enfants, qui ont l'honneur d'être du sang royal de ce grand saint.

Son Altesse Sérénissime ne néglige rien de tout ce qui peut servir à former l'extérieur de M^{grs} les princes, et à les élever dans les sciences ; mais elle est très persuadée que ce n'est pas là le capital, et que les pères et mères se peuvent perdre devant Dieu en rendant leurs enfants fort honnêtes gens devant le monde, parce qu'ils n'auront pas eu autant de soin de les rendre bons chrétiens, qui était leur unique nécessité, mais qu'ils se seront contentés de les envoyer dans la poussière d'une classe, et les désordres d'un collège, ou de leur procurer dans le particulier une éducation toute profane et toute mondaine. Son Altesse sait que la plus grande assurance du salut a toujours été la conservation de l'innocence, et qu'à cause de cela il n'y a point de ruse dont le témoin ne se serve pour la ravir aux jeunes gens. C'est pourquoi elle pratique l'avis de saint Augustin, qui dit que notre vigilance ne doit pas être moindre que celle des ennemis de notre salut⁸⁴. Et, comme saint Chrysostome nous apprend qu'ils nous suivent partout, et qu'il n'y a point de lieu où ils ne nous dressent des embûches⁸⁵, aussi elle veut que Messeigneurs aient toujours quelque ange visible auprès d'eux, soit de jour soit de nuit, soit à la chambre soit à l'église, soit dans les divertissements soit dans les visites, et enfin jusque dans les nécessités les plus secrètes. Je m'étendrais, Monsieur, à vous faire voir que cette vigilance a été en usage dans l'antiquité et que c'est un des plus grands points de l'éducation des enfants, si je n'avais déjà été trop

⁸² « Plus par les exemples que par les paroles » : extrait d'une lettre de saint Jérôme à Læta pour l'éducation de sa fille : « Souvenez-vous que vous êtes les parents d'une vierge, et que pour l'instruire les exemples ont plus de vertu que les paroles (*Lettre*, 107, 4). Claude Lancelot reprend là une formule qui provient de l'abbé de Saint-Cyran lui-même : voir ses *Mémoires*, éd. D. Donetzkoff, p. 345.

⁸³ La reine Blanche de Castille, et son fils, saint Louis, étaient vénérés à Port-Royal. Une *Histoire de saint Louis* fut préparée par Sébastien Le Nain de Tillemont, et publiée par Nicolas Filleau de La Chaise en 1688, 2 vol. in-4°.

⁸⁴ Allusion non identifiée.

⁸⁵ Saint Jean Chrysostome revient souvent dans son œuvre sur « ce thème du démon ennemi du salut des hommes », comme l'écrit P. Thouvenin, qui renvoie aux *Homélies sur les Actes des apôtres*, homélie 91, 4, voir N. Fontaine, *Mémoires*, p. 920.

long, et si l'exemple de Madame n'était pas seul plus puissant que tout ce que je pourrais dire pour appuyer cette conduite.

Le soin qu'apporte son Altesse à choisir les personnes qui ont l'honneur d'être auprès de Messeigneurs est encore au-dessus de tout ce qu'on en peut dire. Car que n'a-t-elle point fait pour en chercher, et où n'irait-elle point encore pour en trouver ? Surtout reconnaissant tous les jours de plus en plus qu'il n'y a point de places si difficiles à remplir dans les différents emplois de la vie. Je ne dis rien de ceux qui ont quelque rang auprès de leurs Altesses, je dirai seulement que, pour les valets de chambre, elle n'en a pris qui n'eussent été formés et éprouvés cinq ou six ans auparavant dans la maison, et dont elle ne fût très assurée, et que, pour les valets de pied, je l'ai vue plus d'une fois apporter plus de précaution pour en donner un à Messeigneurs, quoiqu'ils ne soient que pour le service extérieur, et qu'ils n'approchent presque point de la personne des princes, que beaucoup d'évêques n'en apportent pour donner un prêtre à l'Église. Cette comparaison m'échappe, Monsieur, mais, quelque vigilance que l'on ait pour Messeigneurs, Madame et moi, et vous, encore plus que nous tous, savez assez que si Dieu lui-même ne bâtit et ne garde la maison, en vain travaillent ceux qui bâtissent et qui veillent ⁸⁶. C'est pourquoi j'espère, après vous avoir rendu ce petit compte de Messeigneurs les princes, que vous ne trouverez pas mauvais que je les recommande à vos prières, afin de les offrir souvent à Dieu, et de seconder ainsi les pieuses intentions d'une princesse vraiment chrétienne, et les petits travaux d'une personne qui sent vivement son impuissance pour l'emploi où vous l'avez mis, et qui a toujours mis son bonheur et sa gloire à être du fond de son cœur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Claude Lancelot.

⁸⁶ *Psaume* 126, 1.